

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 07 juin 2024, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Étaient présents** :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT

Messieurs Fabrice BUCHON, Pierre CHAULIAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY, Sébastien VERDIER

**Représentés** : Monsieur Maxime ALET par Madame Murielle BENEZIT

**Absents** : Messieurs Florian CHARTIER, Thierry CUSSAC

Monsieur Fabrice BUCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

**Ordre du jour de la séance** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
2. Approbation des décisions prises par Madame le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget eau et assainissement
4. Décision modificative n° 1 – Budget eau et assainissement
5. Décision modificative n° 1 – Budget principal
6. Demandes d'aides au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac
7. Attribution d'un nom de rue
8. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
9. Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
10. Questions diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'ajout d'un rapport complémentaire : création d'un poste d'agent polyvalent des écoles dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) Contrat Unique d'Insertion (CUI) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

**VOTANTS : 9, POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 032 2024 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

**VOTANTS : 9, POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 033 2024: Approbation des décisions prises par Madame le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions ci-dessous prises en vertu de la délibération n° DE\_2020\_025 du 25 mai 2020.

N° décision	Objet
2024-002	Signature du devis de la société DÉFIMat pour les travaux de réparation de l'épareuse avec changement du groupe de broyage, d'un montant de 14 764.86 € HT
2024-003	Signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise VALY TP pour un montant de 9 558.50 € afin d'augmenter la masse des travaux pour tenir compte des modifications apportées au marché initial et des aléas de chantier et de valider les prix nouveaux détaillés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Rubrique réseau eaux pluviales pour un total de 7 649.50 €</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prolongation du réseau pluvial sur 60 mètres,</li> <li>- pose de davantage de caniveaux et de puisards à grilles pour la collecte des eaux pluviales.</li> </ul> </li> <li>• <u>Rubrique chaussée RD 212 pour un total de 1 788.00 €</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de l'épaisseur de graves émulsions en reprofilage (150 kg / m<sup>2</sup> au lieu de 100 kg / m<sup>2</sup>) pour des raisons techniques de déformations de chaussée</li> <li>- les prix nouveaux TS1 (scarification de chaussée 2.50 € / m<sup>2</sup>) et TS2 (couche d'imprégnation 3€ / m<sup>2</sup>) sont intégrés au marché.</li> </ul> </li> </ul>
2024-004	Signature du devis de l'entreprise SAS SOTRATP d'un montant de 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC pour la réalisation des travaux de reprise de voirie suivants à Liozargues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation d'un regard de visite sur réseau EU y compris fourniture et pose d'un tampon fonte classe D400,</li> <li>• fourniture et pose d'une grille en fonte sur regard existant,</li> <li>• fourniture et pose d'une grille en fonte pour protection tuyau béton dans le fossé.</li> </ul>

• **N° DE 034 2024 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget eau et assainissement**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE\_016\_2024 en date du 25 mars 2024 pour erreur dans les montants indiqués.**

Une anomalie a été constatée dans l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget eau et assainissement, pourtant validée par le trésorier. Cette erreur est relative à la cession du camion benne RENAULT.

Le résultat à affecter reste le même soit 20 609.99 € ; c'est la ventilation comptable qui doit être revue.

Il convient de délibérer à nouveau afin de corriger cette erreur.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice,
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
  - constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de **20 609.99 €**,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	16 734,15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>3 875,84</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	20 609,99
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>20 609,99</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation en réserves règlementées (compte 1064) (plus-value nette de cession d'actifs)	2 916.67
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	17 693.32
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

**VOTANTS : 9, POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 035 2024 : Décision modificative n° 1 – Budget eau et assainissement**

Suite à l'anomalie concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget eau et assainissement, il convient également de prendre une décision modificative afin que le résultat de fonctionnement soit ventilé correctement entre les différents articles comptables.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	DÉPENSES	RECETTES
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	- 2 916.67 €	
002	Résultat d'exploitation reporté	- 2 916.67 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**VOTANTS : 9 POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 036 2024: Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Sur l'exercice 2023, la somme de 1 726 € a été attribuée par erreur à la commune.

Il convient d'annuler la perception de cette somme.

Pour cela des crédits qui n'étaient pas prévus au budget, doivent être affectés à l'article 673. Une décision modificative doit donc être prise.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	DÉPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 726 €	
6068	Autres matières et fournitures	- 1 726 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**VOTANTS : 9, POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 040 2024 : Création d'un poste d'agent polyvalent des écoles dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Le CUI de Madame REGIMBAL Nathalie qui est en charge de l'aide à l'enseignante à l'école d'Andelat, de l'aide au service à la cantine, de la surveillance de la pause méridienne et de la garderie du soir, arrive à échéance le 06 juillet prochain.

Il convient de délibérer pour créer un poste dans le cadre d'un contrat aidé afin de pouvoir renouveler le contrat de Madame REGIMBAL Nathalie.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER** un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : aide à l'enseignante à l'école d'Andelat, aide à la prise des repas à la cantine scolaire de Roffiac, surveillance des enfants lors de la pause méridienne, garderie du matin et du soir, ménage de la mairie, appui administratif à la secrétaire de mairie ;
- durée du contrat : 6 mois ;
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures (temps de travail annualisé) ;
- rémunération : SMIC.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi / Cap Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**VOTANTS : 9, POUR : 9 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

Monsieur Thierry CUSSAC rejoint la séance.

- **N° DE 037 2024 : Demande d'aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac pour le remplacement des menuiseries de la mairie, de la salle polyvalente et du bâtiment technique communal**

Dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac, la commune s'est vue attribuer une enveloppe de 152 365.75 €. Madame le Maire propose de demander le financement du projet de remplacement des menuiseries de la mairie, de la salle polyvalente et du bâtiment technique communal dont le coût s'élève à 47 701.34 € HT, soit 50 611.73 € par cette enveloppe.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet de remplacement des fenêtres de la mairie, des portes et fenêtres de la salle polyvalente et de la porte sectionnelle du garage communal d'un montant de 47 701.34 € HT ;
- **SOLLICITE** une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 47 701.34 € correspondant à 100% du coût total du projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux de remplacement des menuiseries	47 701.34 €	Rte Plan d'Accompagnement du Projet	47 701.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 701.34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 701.34 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de la société Margeride Fermetures d'un montant de 47 701.34 € HT soit 50 611.73€ TTC ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTANTS : 10, POUR : 10 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 038 2024 : Attribution d'un nom de rue**

Il convient de délibérer pour dénommer la voie privée perpendiculaire à la rue du Rochastier Haut à Mons située sur la parcelle section ZI n° 158.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer cette rue rue de Tagbelles qui est le nom de ce secteur au cadastre.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la dénomination suivante pour la voie privée perpendiculaire à la rue du Rochastier Haut à Mons, située sur la parcelle section ZI n° 158 : rue de Tagbelles ;

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTANTS : 10, POUR : 10 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 039 2024 : Demande d'aide dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet pour la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac pour le remplacement des lampes d'éclairage public par des lampes LED au bourg de Roffiac**

Dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac, la commune s'est vue attribuer une enveloppe de 152 365.75 €. Madame le Maire propose de demander le financement du projet de remplacement des lampes d'éclairage public du bourg par des lampes LED dont le coût total s'élève à 44 900.00 € HT. La moitié soit 22 450.00 € est prise en charge par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et l'autre moitié par la commune.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet de remplacement des lampes d'éclairage public par des lampes LED sur le bourg de Roffiac d'un montant de 22 450.00 € de reste à charge pour la commune ;

- **SOLLICITE** une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 22 450.00 € correspondant à 50% du coût total du projet et à 100% du coût du projet restant à charge de la commune ;

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux de remplacement des lampes d'EP	44 900.00 €	Rte Plan d'Accompagnement du Projet	22 450.00 €
		Syndicat Départemental d'Energies du Cantal	22 450.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 900.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 900.00 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acceptation de versement du fonds de concours ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTANTS : 10, POUR : 7 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- [Plan Local d'Urbanisme \(PLUi\)](#)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion de travail à laquelle elle a assisté le 30 avril pour étudier les demandes formulées sur la commune lors de l'enquête publique.

- [Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal](#)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une réunion à laquelle elle a été conviée le 24 mai dernier à la Sous-Préfecture avec les élus d'Andelat au sujet du RPI.

L'objet de cette réunion était l'élaboration d'une convention pour formaliser le RPI et définir la répartition financière entre les deux communes.

➤ [Questions diverses](#)

- [Achat de tables pour la salle polyvalente](#)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un lot de 15 tables avec un chariot va être commandé à la société ALTRAD pour un coût de 1 350.00 € HT. Le chariot est offert. Madame le Maire précise que les crédits correspondants à cette dépense ont été mis au budget.

- [Courrier de Madame BLANQUET de Prentegarde](#)

Madame le Maire donne lecture du courrier par lequel Madame BLANQUET de Prentegarde sollicite la réfection de la voie qui descend à leur maison.

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux à Bikini et à Prentegarde, cette voie a été en partie arrangée.

Madame le Maire se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,  
Ghislaine DELRIEU

Le secrétaire de séance,  
Fabrice BUCHON

